



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 7959

Texte de la question

M Eric Dolige attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des charges d'enseignements d'éducation physique et sportive. Il lui demande si des mesures sont envisagées pour l'année prochaine, dans le cadre de la revalorisation de la fonction enseignante, qui permettront le rattrapage indiciaire de ces personnels par rapport aux autres charges d'enseignement de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants des la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Dolige • ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7959

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 104